

aucune cérémonie religieuse, sur les registres de l'état civil.

Il avait repris sa profession d'avocat. Une consultation en faveur de deux individus condamnés pour tenue illicite de maison de jeu fut qualifiée de *scandaleuse apologie des jeux de hasard* par Grey-Dupré, collaborateur de Brissot. Desmoulins se vengea en publiant son *Brissot dévoilé*, pamphlet d'une violence extrême contre Brissot et les *brissotins*, et qui fut comme le point de départ du conflit qui allait éclater entre les Girondins et les Montagnards.

En juillet 1792, la France était menacée. Le manifeste du duc de Brunswick avait exaspéré les patriotes, et, de tous côtés, on demandait la déchéance de Louis XVI. Les sections se tinrent en permanence du 4 au 10 août, et, dans la nuit du 9 au 10, elles nommèrent des délégués « pour sauver la patrie ». Ces délégués se rendirent à l'hôtel de ville et prirent la place de la municipalité. Pendant que le nouveau pouvoir arrêtait Mandat, commandant de la force armée, Desmoulins et Danton soulevaient le quartier du Théâtre-Français où se trouvaient les fédérés marseillais. Après la victoire du peuple, Danton, nommé ministre de la justice, prit Desmoulins pour secrétaire.

Desmoulins fut élu membre de la Convention par le département de Paris (8 septembre 1792), le 6^e sur 21, avec 465 voix sur 677 votants. Il parla peu, siégea à la Montagne et vota : oui sur la question : Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté et d'attentat contre la sûreté générale de l'Etat ? Le *Moniteur* ne mentionne pas son vote au 2^e appel nominal sur la question : Le jugement sera-t-il soumis à la ratification du peuple réuni dans ses assemblées primaires ? Sur la question de la peine à appliquer à Louis, il motiva ainsi son vote : « Manuel dans son opinion du mois de novembre a dit : Un roi mort n'est pas un homme de moins. Je vote pour la mort, trop tard peut-être pour l'honneur de la Convention nationale ».

Après la chute des Girondins auxquels il avait porté un coup décisif par son *Histoire des Brissotins ou fragments d'une histoire secrète de la Révolution*, il se sépara nettement de ceux, qui, sous les noms d'*ultras*, d'*exagérés*, d'*enragés*, voulaient une rupture définitive avec ce qui restait de l'ancienne organisation sociale et religieuse. Robespierre avait un grand ascendant sur lui, et c'est à sa plume qu'il eut recours pour frapper ses adversaires. Le 5 décembre 1793 (15 frimaire an II), Camille entra en guerre, avec le premier numéro de son *Vieux Cordelier*, contre les athées, les anticatholiques, ceux qu'on appelait alors les *Nouveaux cordeliers*. Jamais son esprit ne fut plus vif, sa verve plus cruelle. Mais bientôt il se laissa aller, sous prétexte de traduction de Tacite, à des allusions meurtrières pour la Montagne ; dans son n^o 4, il demanda l'établissement d'un *Comité de clémence* et à la mise en liberté immédiate des suspects. Robespierre défendit son ami : « Camille, dit-il est un enfant gâté qui avait d'heureuses dispositions, mais que les mauvaises compagnies ont égaré. Il faut sévir contre ses numéros que Brissot lui-même n'eût osé avouer, et conserver Camille au milieu de nous. » Desmoulins repoussa dédaigneusement l'intervention de Robespierre : « Brûler n'est pas répondre » fut sa réplique. Ici commence son duel à mort avec Robespierre. Le n^o 7 du *Vieux Cordelier* attaqua le Comité de sûreté générale. Desmoulins en cor-

rigeait les épreuves lorsqu'il fut arrêté (31 mars 1794). Condamné à mort, il fut exécuté le 5 avril (16 germinal). Dans le trajet de la prison à l'échafaud, il harangua la foule : « Qui t'a donné la cocarde ? qui t'a appelé à la Bastille ? Je suis Camille Desmoulins ! » La veille de sa mort, il avait écrit à sa femme une lettre qu'on ne peut lire sans un déchirement de cœur. Cette lettre se termine ainsi : « Je te reverrai « un jour, ô Lucile ! sensible comme je l'étais, « la mort qui me délivre de la vue de tant de « crimes est-elle un si grand malheur ? Adieu, « ma vie, mon âme, ma divinité sur la terre ! « Je sens fuir devant moi le rivage de la vie. « Je vois encore Lucile. Je la vois ma bien « aimée, ma Lucile. Mes mains liées t'embras- « sent et ma tête séparée repose encore sur « toi ses yeux mourants. »

Lucile avait fait appel à tous les vieux Cordeliers pour sauver son mari. Le soir même de l'arrestation, elle avait écrit à Robespierre : « ... Toi qui fis des vœux pour notre union, qui joignais nos mains dans les tiennees, toi qui as souri à mon fils et que ses mains enfantines ont caressé tant de fois, pourras tu donc rejeter ma prière, mépriser mes larmes ? »

Accusée elle-même de complot pour avoir essayé de sauver son mari, elle fut arrêtée et condamnée à mort. Elle n'était âgée que de 22 ans.

Horace Desmoulins, recueilli par M^{me} Duplessis, sa grand-mère, fut élevé au collège Louis-le-Grand. Il faisait son droit à Paris lorsque les Bourbons rentrèrent en France. Il partit pour l'Amérique, où il mourut vers 1820.

Les œuvres complètes de Camille Desmoulins ont été publiées en 1828. 2 vol. in-8^o, et en 1874, 2 vol. in-12. Ont été publiés à part : *La France libre* (1834) *Le vieux Cordelier* (1840) in-8^o ; *Le discours de la Lanterne* (1868) in-12. M. Vermorel a aussi publié les œuvres complètes (1867-1868).

DESMOUSSEAU (ANTOINE-FRANÇOIS-ERHARD-MARIE-CATHERINE, BARON), membre du Tribunal et représentant aux Cent-Jours, né à Rouen (Seine-Inférieure), le 18 juillet 1757, mort le 7 juillet 1830, était avocat au parlement de Paris avant la Révolution. Nommé membre de la municipalité de Paris en novembre 1789, il devint échevin et lieutenant du maire de Paris, et, en avril 1790, publia un ouvrage sur l'organisation de la municipalité parisienne, sous forme de compte rendu à ses commettants. Dans ce travail, il déclarait : « que la liberté que nous avons conquise ne peut subsister que par l'ordre et l'harmonie, que tant de volontés publiques seraient un moyen de l'anéantir ; que la responsabilité des administrateurs, la liberté de la presse, le droit de dénonciation, de pétition, sont des remparts bien plus puissants contre l'oppression municipale que des assemblées perpétuellement actives, dont la masse et les mouvements ont été très utiles sans doute à l'instant de l'insurrection, mais qui, fatiguant la puissance établie et l'ordre des lois, amèneraient à la longue la désunion, la faiblesse et l'esclavage. »

Élu substitut du procureur de la commune de Paris, en remplacement de Dupont, le 9 janvier 1791, il signa, le 27 avril 1792, un arrêté adressé aux présidents et commissaires de police des sections ayant pour but d'exercer une surveillance active sur plusieurs maîtres d'hôtels garnis inscrivant sur leurs livres des personnes absentes ; le 6 mai, il proposa : 1^o d'établir à Paris 12 commissaires inspecteurs

choisis par le corps municipal entre les médecins de la capitale; 2° de faire veiller ces commissaires inspecteurs, dans leur arrondissement respectif, à la salubrité des aliments et boissons, suivant un mode déterminé; 3° de les charger de vérifier les plaintes des citoyens contre les abus de cette sorte; 4° de former indépendamment de ces 12 inspecteurs un « comité de salubrité » pour s'occuper des institutions utiles en cette partie, et former une sorte de bureau central des inspecteurs.

Appelé provisoirement (7 juillet) à remplacer Maunel comme procureur de la commune de Paris, il fut chargé, de floréal au IV à thermidor au V, de l'administration de la capitale, puis nommé (an VII) administrateur du département de la Seine. Le premier consul le fit entrer au Tribunalat (4 nivôse an VIII), et l'appela à la préfecture de l'Ourthe, le 11 ventôse suivant. Membre de la Légion d'honneur (25 prairial an XII), il devint préfet de la Haute-Garonne (4 avril 1806), fut créé chevalier (15 janvier 1809), puis baron de l'Empire (31 janvier 1810), officier de la Légion d'honneur (1809) et commandeur (1811), et fut successivement nommé préfet de la Somme (12 mars 1813), puis de l'Escaut, douze jours après (25 mars). Le 10 mai 1815, l'arrondissement de Dreux l'élu représentant à la Chambre des Cent-Jours, par 40 voix sur 60 votants, contre 11 voix à M. Lacczo, propriétaire. Il monta à la tribune, le 16 juin pour demander « la manière dont la Chambre devait correspondre officiellement avec le gouvernement » et ajouta « que n'étant plus sous l'empire des mêmes principes, il fallait de nouvelles règles. » Au retour du roi, il reentra dans la vie privée.

DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ (BERNARD-JEAN-ERHARD, BARON), fils du précédent, député de 1837 à 1848 et représentant du peuple en 1849, né à Vernouillet (Eure-et-Loir), le 1^{er} janvier 1794, mort à Paris, le 26 août 1854, entra de bonne heure dans la diplomatie. Attaché d'ambassade à Londres, près de M. de Châteaubriant, secrétaire d'ambassade à Rome, de 1823 à 1826, près du duc de Laval-Montmorency, il donna sa démission lors de l'avènement du ministère Polignac et collabora au *Journal des Débats*. Après la révolution de 1830, il reentra dans la carrière diplomatique et reçut, en 1834, le titre de maître des requêtes en service extraordinaire. En 1835, il fut nommé par M. de Broglie publiciste du ministère des affaires étrangères qu'il ne quitta qu'en 1840. Envoyé à Londres comme premier secrétaire d'ambassade en 1837, il fut élu député, le 4 novembre, par le troisième collège électoral d'Eure-et-Loir (Dreux), avec 240 voix sur 427 votants et 545 inscrits, contre 184 voix à M. Barre, député sortant. Il vota avec les doctrinaires, soutint le ministère Molé, et proposa (1838) l'abolition du scrutin secret. Le 2 mars 1839, il fut réélu par 248 voix sur 451 votants et 548 inscrits. Le 9 janvier 1840, il attaqua avec succès le cabinet du 12 mars et surtout MM. Passy et Dufaure. Le 9 juillet 1842, réélu par 307 voix sur 517 votants et 505 inscrits contre 208 voix à M. Boudet de Paris, président du tribunal civil de Dreux, il parla (1844) sur les propositions relatives au timbre des journaux. En 1845 et 1846, il prit une part active aux discussions sur la taxe au poids des bestiaux soumis à l'octroi, sur la loi des pêcheries maritimes, sur les chemins de fer de l'Ouest et sur l'Algérie, et combattit le ministère Guizot, notamment dans le discours célèbre qui résumait la politique de ce ministre dans ces trois

mots: « Rien! rien! rien! » Le 13 mai 1849, M. Desmousseaux de Givré fut élu représentant du peuple par le département d'Eure-et-Loir, le 6^e et dernier, avec 21,117 voix sur 63,693 votants et 84,674 inscrits. Lorsque, à la fin de 1849, les nouveaux magistrats institués vinrent prêter serment au président de la République, le fauteuil de celui-ci fut placé au-dessus du fauteuil du président de l'Assemblée. M. Desmousseaux de Givré protesta contre ce fait, et fit décider que l'Assemblée n'assisterait plus dorénavant à aucune cérémonie officielle. Il vota d'ailleurs avec la majorité orléaniste. Le 29 février 1852, il échoua comme candidat indépendant au Corps législatif dans le département d'Eure-et-Loir, avec 4100 voix contre 23,694 données à l'élu, M. Normand et 614 à M. Noël Parfait, et reentra dans la vie privée.

DESMOUTIER (ERNEST-JOSEPH), représentant en 1815, né à Douai (Nord), le 12 janvier 1781, mort à Douai, le 4 mars 1842, était maire de Douai, lorsqu'il fut élu, le 11 mai 1816, par le collège de département du Nord, représentant à la Chambre des Cent-Jours, avec 41 voix sur 64 votants. Il quitta la vie politique après cette courte législature.

DESMOUTIER (ERNEST-JOSEPH), député de 1815 à 1818, né à Coutiches (Nord) le 28 mars 1759, mort à une date inconnue, était cultivateur à Coutiches au moment de la Révolution. Il embrassa les idées nouvelles, devint agencional à Coutiches en 1793, puis agent national du district de Douai en 1795, et administrateur du département du Nord en 1796. Le 18 floréal an VIII, le gouvernement consulaire le nomma conseiller de préfecture à Lille. Aux élections du 22 août 1815, le collège de département du Nord l'élu député par 119 voix sur 204 votants et 298 inscrits; il siégea parmi les modérés de la Chambre introuvable, fut réélu, avec l'appui de l'administration, le 4 octobre 1816, par 126 voix sur 169 votants, et 258 inscrits, et, ayant fait partie de la série sortante en 1818, ne se représenta plus.

DESMOUTIERS (CHARLES), représentant en 1848, député de 1876 à 1877 et de 1881 à 1885, né à Faumont (Nord) le 30 janvier 1810, appartient à une ancienne et riche famille de cultivateurs, et est lui-même agronome distingué et raffineur de sucre à Faumont. M. Corne, sénateur, est son beau-frère. Le 23 avril 1848, il fut élu représentant du Nord à l'Assemblée constituante, le 7^e sur 28, par 183,102 voix sur 234,867 votants et 278,352 inscrits. Il prit place parmi les républicains modérés qui soutenaient le général Cavaignac, fit partie du comité du commerce, et, après l'élection du prince L. Napoléon à la présidence de la République, ne lui fit qu'une opposition modérée. Il vota : pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour la loi sur les attroupements, pour le décret sur les clubs, contre la proposition Proudhon, pour les poursuites contre Louis Blanc et Causidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'amendement Grévy sur la présidence, contre le droit au travail, contre la réduction de l'impôt du sel, pour le renvoi des accusés du 15 mai devant la haute cour, contre l'interdiction des clubs, contre l'amnistie des transportés, pour le blâme de la dépêche Léon Faucher, contre l'abolition de l'impôt des boissons. Non réélu à l'Assemblée législative, il reentra au parlement, le 20 février 1876, comme député de la 1^{re} circons-

cription de Cambrai, élu par 11,359 voix sur 20,318 votants et 25,528 inscrits; il était conseiller général du Nord pour le canton de Pont-à-Mareq. Il prit place au centre gauche, combattit le ministère de Broglie et fut des 363. Aux élections qui suivirent la dissolution de la Chambre, il échoua (14 octobre 1877) dans sa circonscription, avec 9,464 voix contre 11,742 données au candidat du maréchal de Mac-Mahon, M. Telliez-Béthune élu. Aux élections générales du 21 août 1881, la 2^e circonscription de Douai le renvoya à la Chambre, par 3,262 voix sur 9,898 votants et 15,753 inscrits; il reprit sa place au centre gauche, soutint les ministères opportunistes et vota pour le Tonkin, pour le maintien de l'ambassade auprès du pape, contre l'élection du Sénat au suffrage universel, etc. Porté sur la liste opportuniste du Nord, le 4 octobre 1885, il échoua avec 117,823 voix. Le dernier élu de la liste conservatrice, M. Delelis, obtint 161,099 suffrages.

DESNOS (JEAN-BAPTISTE-MARIE), député aux Cinq-Cents, dates de naissance et de mort inconnues, avait été, avant la Révolution, avocat au grand Conseil à Rennes. Le 25 germinal an V, il fut élu député d'Ille-et-Vilaine au Conseil des Cinq-Cents par 263 voix sur 284 votants; il fut réélu par le même département au même Conseil, le 25 germinal an VI, avec 272 voix sur 288 votants. Le *Monteur* est complètement muet sur le compte de ce législateur.

DESORMES (CHARLES-BERNARD), représentant en 1848, né à Dijon (Côte-d'Or) le 3 juin 1777, mort à Verberie (Oise), le 30 août 1862, entra à l'École polytechnique à sa fondation, y resta comme répétiteur de chimie jusqu'en 1805, et fonda alors à Verberie, avec MM. Montgolfier et Clément, une fabrique de produits chimiques. D'opinions démocratiques, conseiller général de l'Oise depuis 1830, il fut candidat de l'opposition à la députation, à Senlis, le 21 juin 1834, mais il échoua avec 161 voix contre 228 données à M. Lemaire. Il fonda, avec M. Marquis, la *Revue de l'Oise*, qui devint plus tard le *Progrès de l'Oise*, fut décoré en 1845, et se présenta de nouveau à la députation, le 4 novembre 1837; il échoua encore avec 182 voix contre 271 à M. Lemaire, et fut encore candidat le 9 juillet 1842, dans le 3^e collège électoral de l'Oise (Senlis), où il ne fut pas plus heureux, avec 149 voix contre 321 données au député sortant, réélu, M. Lemaire, et 80 à M. Vatin. Il se retira de l'industrie en 1845, et, le 23 avril 1848, fut élu, représentant de l'Oise à l'Assemblée constituante, le 7^e sur 10, par 54,416 voix (les chiffres des votants et des inscrits manquent au procès-verbal). Il siégea parmi les républicains de la nuance du *National*, fit partie du comité de l'administration départementale et communale, et, après l'élection du 10 décembre 1848, combattit la politique de L. Napoléon. Il vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour la loi sur les attroupements, pour le décret sur les clubs, contre la proposition Proudhon, pour les poursuites contre Louis Blanc, contre les poursuites contre Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, pour l'amendement Grévy sur la présidence, contre le droit au travail, pour l'ordre du jour en faveur du général Cavaignac, pour la suppression complète de l'impôt du sel, contre la proposition Râteau, contre le renvoi des accusés du 15 mai devant la haute cour, pour

l'ordre du jour Oudinot, pour l'amnistie des transportés, pour le blâme de la dépêche Léon Faucher, pour l'abolition de l'impôt des boissons.

Après la session, il renonça à la vie politique.

DESPALLIÈRES. — (Voy. MARTIN).

DESPANS-CUBIÈRES (AMÉDÉE-LOUIS), pair de France et ministre, né à Paris, le 4 mars 1786, mort à Paris, le 6 août 1853. Son père, Simon-Louis-Pierre, mort en 1821, avait été page de Louis XV et écuyer de Louis XVI. Il n'avait pas émigré et avait seulement subi une courte détention après le 10 août à la prison des Récollets de Versailles; en 1815, il avait repris ses fonctions d'écuyer auprès du roi. Amédée-Louis, incarcéré avec sa famille sous la Terreur, fut mis au nombre des « enfants de la liberté » élevés par l'Etat dans l'ancienne abbaye de Saint-Martin, puis recueilli par la famille Jordan, et placé au Prytanée de Saint-Cyr. Sorti de l'école militaire de Fontainebleau le 23 octobre 1804, il entra, en qualité de sous-lieutenant, au 51^e régiment de ligne. Il se fit remarquer à Austerlitz, fut blessé à Auerstedt, passa lieutenant le 30 novembre 1806, et fut décoré à Eylau (1807). Aide-de-camp du général Morand en 1808, il se distingua à Eckmühl, et gagna le grade de capitaine à Essling (7 juin 1809). Il assista à la bataille de Wagram (6 juillet), et, quelques jours plus tard (11 juillet), au combat de Znaim. A la bataille de la Moskowa il eut trois chevaux tués sous lui. L'empereur le fit officier de la Légion d'honneur pour sa belle conduite pendant la campagne de 1813, qu'il avait faite comme chef de bataillon. En 1815, il commanda le 18^e léger, combattit et fut blessé aux Quatre-Bras et à Mont-Saint-Jean. La Restauration le mit en non-activité; mais l'influence de son père à la cour lui fit obtenir une compensation la recette générale de la Meuse. Lors de l'expédition d'Espagne (1823), il fut mis à la tête du 27^e de ligne. En 1820, il avait été nommé chevalier de Saint-Louis. Il fit la campagne de Morée avec son régiment et reçut, le 27 février 1829, le brevet de maréchal de camp. Le gouvernement de juillet le nomma commandeur de la Légion d'honneur (21 mars 1831), et l'envoya à Ancône (9 février; 1832), où il commanda en chef les troupes de débarquement. Il entra en France en 1837 avec le grade de lieutenant-général. Il fut ministre de la guerre du 31 mars au 12 mai 1839 puis du 1^{er} mars au 29 octobre 1840. Dans l'intervalle de ces deux ministères, il avait été élevé à la dignité de pair de France (7 novembre 1839); comme ministre de la guerre, il a attaché son nom aux fortifications de Paris, à la décision qui ordonnait d'écrire l'histoire de tous nos régiments depuis François 1^{er}, et à l'organisation des chasseurs de Vincennes. A la Chambre haute, il prit part aux discussions sur les douanes et sur les chemins de fer. Il vivait dans la retraite honorée que lui valaient ses brillants états de service, lorsqu'en 1847 un procès scandaleux l'amena devant la Cour des pairs, sous le poids d'une accusation infamante. Une société dont le capital était divisé en cent parts avait obtenu en 1828, sous le titre de « Concession de Gouhenans », l'exploitation de gîtes houillers sis à Gouhenans et communes circonvoisines (arrondissement de Lure). Cette Société découvrit, en fouillant les terrains de houille, une mine de sel gemme dont elle demanda la concession. Sa demande fut repoussée, ce qui ne l'empêcha pas

de se livrer à l'extraction et à la vente du sel. L'un des associés, Parmentier, fut poursuivi correctionnellement, condamné à 500 fr. d'amende, et la saline fut fermée le 5 février 1836. Cependant, le 24 avril 1841, Parmentier, Grillet et C^{ie}, renouvelèrent leur demande. C'est ici que commença le rôle de Despans-Cubières qui avait acheté sept parts du capital moyennant 159,000 fr. En 1842, il avait adressé à l'un de ses associés une lettre dont le *Droit* du 1^{er} mai 1847 publia les extraits suivants : « Il n'y a pas à hésiter « sur les moyens de nous créer un appui inté- « ressé dans le sein même du conseil. J'ai le « moyen d'arriver jusqu'à cet appui, c'est à vous « d'aviser aux moyens de l'intéresser... N'ou- « bliez pas que le gouvernement est dans des « mains avides et corrompues. » Teste (J.-B.) alors ministre, désigné par cette lettre, protesta énergiquement. Une ordonnance royale traduisit le général et ses complices devant la Chambre des pairs. Le 8 juin, un arrêt de la Cour mit en accusation Despans-Cubières, Parmentier et Pellapra pour tentative de corruption et d'escroquerie, et Teste pour avoir reçu des dons et présents. Les accusés comparurent le 8 juillet devant la Cour des pairs. Teste nia avoir reçu 94,000 francs pour concéder les mines de sel de Gouhenans; mais un accusé qui était en fuite, Pellapra, avait adressé au président de la Cour des pièces qui établissaient la culpabilité de ses complices. Teste essaya de se tuer en se tirant deux coups de pistolet. Le lendemain, il écrivit qu'il se reconnaissait coupable. Il fut condamné à trois ans d'emprisonnement, à la restitution de 94,000 francs et à pareille somme d'amende. Despans-Cubières fut condamné à la dégradation civique et à 10,000 fr. d'amende. Le 17 août 1852, il obtint de la cour d'appel de Rouen un arrêt de réhabilitation. Admis à la retraite comme général de division le 1^{er} janvier 1858, il mourut quelques mois après. Chevalier de l'ordre du Sauveur de Grèce.

DESPATYS DE COURTEILLES (PIERRE-ETIENNE, BARON), député en 1789, de 1816 à 1820, et de 1827 à 1831, né à Clamecy (Nièvre), le 15 septembre 1753, mort à Melun (Seine-et-Marne), le 19 décembre 1841, était conseiller au bailliage d'Auxerre au moment de la Révolution. Le 18 mars 1789, il fut élu député du tiers aux Etats-Généraux par le bailliage de Melun et Moret. Il siégea dans la majorité de l'Assemblée constituante; à la séance du 13 janvier 1791, il fit régler la circonscription des paroisses de Paris par le décret suivant : « L'Assemblée nationale, sur le compte qui lui a été rendu par son comité ecclésiastique d'une délibération prise le 12 de ce mois par la municipalité de Paris, faisant provisoirement les fonctions de district et de département, l'évêque métropolitain de Paris, absent, invité et requis par procès-verbal de la veille, de concourir par lui-même ou son fondé de pouvoirs, à la circonscription de sa paroisse-cathédrale, a décrété et décrète : 1^o que les paroisses de la Magdeleine, Saint-Germain-le-Vieux, Saint-Pierre-au-Beuf, Saint-Landry, Sainte-Croix, Saint-Pierre-des-Arcis, Saint-Barthélemy, Sainte-Marine, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Denis, la Base-Sainte-Chapelle et Saint-Louis-en-l'île, toutes renfermées dans les deux îles appelées Ile-du-Palais et Ile-Saint-Louis, sont et demeurent supprimées, et que le territoire de toutes ces paroisses formera l'arrondissement de la paroisse cathédrale de Paris, établie dans l'église Notre-Dame;

2^o Que l'église de Saint-Louis-en-l'île subsis-

tera provisoirement pour servir de succursale à la paroisse cathédrale, jusqu'à ce que la communication entre les deux îles Saint-Louis et du Palais ait été établie. »

A la même séance, M. Despatys fit adopter un second décret ainsi conçu : « L'élection des évêques et celle des curés se feront au scrutin individuel et à la pluralité absolue des suffrages, suivant les dispositions des articles III et XV du titre II du décret du 12 juillet dernier sur la Constitution civile du clergé, accepté le 14 août suivant. »

Après la session, il se tint à l'écart pendant la période révolutionnaire, et fut nommé, sous le Directoire, juge au tribunal de Melun. Le gouvernement consulaire l'appela (14 germinal an VIII) aux fonctions de commissaire du gouvernement près le même tribunal. Membre de la Légion d'honneur (25 prairial an XII), chevalier de l'Empire (20 janvier 1809), il passa (1810) substitut du procureur général près la cour impériale de Paris, et devint baron de l'Empire (2 mai 1811). Cette même année, il fut élu candidat au Corps législatif dans le département de Seine-et-Marne, mais ne fut point choisi pour député par le Sénat conservateur. Favorable au retour des Bourbons, il devint député, le 4 octobre 1816, du collège de département de Seine-et-Marne, avec 109 voix sur 129 votants et 237 inscrits. Il siégea sur les bancs des ministériels, et fut réélu, le 20 octobre 1818, par 520 voix sur 800 votants et 1,381 inscrits. De la série sortante en 1820, il ne se représenta pas à ce moment, fut nommé procureur du roi à Melun, et ne brigua un nouveau mandat législatif que le 21 novembre 1827 : il fut alors élu, au collège de département, par 116 voix sur 206 votants et 269 inscrits, reprit sa place au centre, et fut nommé, cette même année, président du tribunal de première instance de Melun. Les électeurs de Seine-et-Marne lui donnèrent encore la majorité, le 19 juillet 1830, avec 136 voix sur 242 votants et 293 inscrits. M. Despatys ne se montra pas hostile au gouvernement issu de la révolution de juillet; mais il renonça à la vie publique à la fin de la législature.

DESPÉRICHONS (DENIS GÉMIET, BARON), député de 1808 à 1815, né à Montbrison (Loire) le 5 août 1758, mort à Despérichons (Loire) en 1836, suivit la carrière des armes. Il entra comme sous-lieutenant au régiment de Pen-thièvre-dragons, et se retira, quelque temps avant la Révolution, avec le grade de capitaine. Sous le premier Empire, il fut nommé conseiller de préfecture à Montbrison, et élu, le 28 septembre 1808, par le Sénat conservateur, comme député de la Loire au Corps législatif. En 1809, ses collègues de l'Assemblée le choisirent comme questeur; il occupa ces fonctions jusqu'en 1815, et fut créé chevalier de l'Empire (26 avril 1810), et baron (17 mai suivant). La première Restauration le nomma chevalier de la Légion d'honneur et conseiller général de la Loire. Il ne fit pas partie d'autres assemblées. Ses trois fils entrèrent dans les mousquetaires et dans les gardes d'honneur de Louis XVIII.

DESPÉRIERS DE LAGELOUZE (JACQUES), député de 1820 à 1827, né à Clermont (Landes), le 27 décembre 1767, mort au château de Caunelle (Landes), le 14 mars 1842, était propriétaire à Caunelle (Landes), et lieutenant-colonel dans les gardes du corps de Charles X. lorsque le collège de département des Landes

l'élut député, le 13 novembre 1820, par 83 voix sur 113 votants et 147 inscrits, contre 23 voix au général Lamarque. M. de Lagelouze s'assit à la droite ministérielle, ne prit jamais la parole, et fut successivement réélu : le 13 novembre 1822, dans le 2^e arrondissement électoral des Landes (Dax), par 151 voix sur 183 votants et 268 inscrits, contre 31 voix à M. Planter; et le 25 février 1824, par 149 voix sur 151 votants et 268 inscrits. Il siégea jusqu'en 1827, et fut admis à la retraite, le 27 septembre de la même année, comme lieutenant-colonel.

DESPINASSY DE FONTANELLES (ANTOINE-JOSEPH-MARIE), député en 1791, membre de la Convention et député aux Cinq-Cents, né à Marseille (Bouches-du-Rhône) le 13 août 1757, mort à Lausanne (Suisse), le 27 mai 1829, s'enrôla de bonne heure dans l'armée coloniale; il était capitaine d'artillerie aux colonies, lorsque l'ardeur qu'il avait montrée pour les idées nouvelles le fit élire, par le département du Var, le 12 septembre 1791, député à l'Assemblée législative, le 6^e sur 8, par 310 voix sur 471 votants. Il siégea parmi les plus avancés et fut réélu par le même département à la Convention, le 5 septembre 1792, le 5^e sur 8, avec 447 voix sur 468 votants. Envoyé en mission à Perpignan dès le 22 septembre, avec ses collègues Aubry et Carnot l'aîné, il annonça, le 23 novembre, à la Convention, la prise de Sospello, et se plaignit en même temps du dénuement des troupes. Dans le procès de Louis XVI, il rejeta l'appel au peuple et le sursis, et répondit au 3^e appel nominal : « la mort. » On l'envoya alors à l'armée des Alpes, où ses relations avec le général Brunet le rendirent suspect aux représentants en mission dans le midi, Barras, Fréron et Salicetti. Il l'accusèrent d'avoir abandonné son poste à Nice, le firent arrêter et conduire, accompagné d'un officier de gendarmerie, au comité de salut public à Paris. Son innocence fut reconnue. Du parti de la Gironde, il fut un des 73 signataires de la protestation contre le 31 mai 1793, fut décrété d'arrestation, se retira dans le midi, et ne fut rappelé à la Convention que le 18 frimaire an III. A cette occasion, il écrivit à ses collègues la lettre suivante :

« A Signes, district de Brignolles, département du Var, le 29 frimaire, l'an III de la République.

« Despinassy, représentant du peuple à ses collègues.

« Citoyens collègues, vos vertus n'ont jamais brillé d'un plus beau lustre, qu'au moment où vous avez rappelé près de vous vos infortunés collègues. Notre profonde innocence exigeait une justice éclatante. Je vais donc m'associer bientôt à vos travaux immortels, consacrer avec vous tous mes jours au bonheur de ma patrie, et mourir, s'il le faut, en remplissant ce devoir sacré.

« Salut et fraternité,

DESPINASSY. »

Le 11 prairial an III, il fut de nouveau envoyé en mission à Toulon, puis à Lyon (24 prairial) pour apaiser les passions religieuses excitées dans le Gévaudan. Il fut rappelé de cette mission le 24 vendémiaire an IV, et reprit sa place à la Convention. Le 4 brumaire suivant, il entra au Conseil des Cinq-Cents comme ex-conventionnel, en sortit le 1^{er} prairial an V, et se retira aux environs de Lyon. La loi du 12 janvier 1816 contre les régicides l'obligea de quitter la France; il se retira à Lausanne où il mourut.

DESPLACES (CHARLES), député en 1791, dates de naissance et de mort inconnues, était juge de paix du canton de Saint-Léger-sous-Beuvray (Saône-et-Loire), lorsqu'il fut élu, le 31 août 1791, député de Saône-et-Loire à l'Assemblée législative, le 8^e sur 11 (le procès-verbal n'indique pas le chiffre des voix obtenues par chacun des élus). Il siégea dans la majorité, ne prit jamais la parole, et donna sa démission de député le 10 juillet 1792. Il fut remplacé par le 1^{er} suppléant, M. Baudot.

DESPLANQUES-DUMESNIL (JEAN-THOMAS), député en 1789, né et mort à Carentan (Manche) à des dates inconnues, était maire de Carentan, lorsque le bailliage de Coutances l'élut, le 28 mars 1789, député du tiers aux Etats-Généraux. Ce fut un membre obscur de la majorité; le *Moniteur* ne mentionne pas une seule fois son nom.

DESPLANQUES-DUMESNIL (CHARLES), député au Cinq-Cents, frère du précédent, né et mort à Carentan (Manche), à des dates inconnues, était, en l'an V, président de l'administration municipale de Carentan. Le 25 germinal an VI, le département de la Manche l'élut député au Conseil des Cinq-Cents, par 178 voix sur 191 votants. Pas plus que son frère, il n'a laissé de traces au *Moniteur*.

DESPORTES (JOSEPH-LOUIS), député en 1791, né à Fécamp (Seine-Inférieure) le 26 août 1753, mort à Fécamp le 7 mars 1816, était administrateur de la marine à Fécamp, lorsqu'il fut élu, le 7 septembre 1791, député de la Seine-Inférieure à l'Assemblée législative (le procès-verbal de la Seine-Inférieure manque aux Archives Nationales pour cette élection seulement). Il siégea silencieusement dans la majorité. Il fut maire de Fécamp sous le premier Empire.

DESPORTES (NICOLAS-FÉLIX, BARON), représentant en 1815, né à Rouen (Seine-Inférieure), le 5 août 1763, mort à une date inconnue, était fils d'un riche négociant de Rouen et petit-neveu de Philippe Desportes, abbé de Tiron, de Josaphat et de Bonport, l'un des plus célèbres poètes français du XVI^e siècle enrichis par les largesses royales. Félix Desportes débuta dans la vie politique, le 22 mai 1790, comme maire de Montmartre. Chargé, le 24 octobre 1791, d'une mission diplomatique temporaire près les cantons helvétiques, il fut nommé, le 14 mai 1792, ministre plénipotentiaire de France à Deux-Ponts, Munich, Stuttgart et Genève, et conserva ces fonctions jus-qu'au 12 brumaire an III. Commissaire général du Directoire exécutif dans le département du Léman (3 prairial an VI), il fut nommé (11 ventôse an VIII), préfet des Alpes-Maritimes par le gouvernement consulaire, mais il refusa ce poste, fut envoyé en Espagne (9 brumaire an IX), comme premier secrétaire d'ambassade, accepta la préfecture du Haut-Rhin (19 messidor an X), fut promu membre de la Légion d'honneur (25 prairial an XII) et créé baron de l'Empire (28 janvier 1809). De retour à Paris avant la chute de l'empire, il fut nommé capitaine aide-de-camp du général en chef de l'état-major de la garde nationale, et, sous la première Restauration, passa chef d'escadron et lieutenant-colonel. Le 13 mai 1815, le collège de département du Haut-Rhin l'élut représentant à la Chambre des Cent-Jours, par 87 voix sur 45 votants. A la séance du 21 juin, il demanda

par mesure d'ordre intérieur, la nomination d'une commission administrative de cinq membres, à laquelle seraient confiés les soins à prendre pour la sûreté de la représentation nationale (adopté). Le 27, il engagea ses collègues « à périr dans l'enceinte consacrée à leurs délibérations, plutôt que de permettre qu'il fût porté atteinte à la Constitution et à la liberté de la patrie. » Le lendemain, il déposa un projet de loi relatif à la liberté individuelle. La Chambre passa à l'ordre du jour motivé sur les lois existantes. Au retour des Bourbons, Desportes fut du nombre des personnes visées par l'ordonnance royale du 24 juillet 1816. Arrêté, le 1^{er} août suivant, dans son hôtel à Paris, il reçut l'ordre de se retirer dans ses propriétés du Haut-Rhin; puis, compris dans la loi de bannissement de 1816, il dut quitter la France, et se réfugier successivement à Landau, à Mayence, à Wiesbaden, à Offenbach, à Francfort. Le baron Reinhard, ministre de France, et son ancien collègue, ayant obtenu son arrestation dans cette dernière ville, M. Desportes gagna la principauté de Hesse-Darmstadt. On perdit sa trace à partir de cette époque.

DESPREZ (AMBROISE-FÉLIX), député en 1791, né à Saint-Lô (Manche), le 11 mars 1764, mort à une date inconnue, était vice-président du directoire du département de la Manche, lorsqu'il fut élu, le 9 septembre 1791, député de la Manche à l'Assemblée législative, le 5^e sur 13, par 255 voix sur 476 votants. Ce fut un membre silencieux de la majorité; son nom ne figure pas au *Moniteur*. Après la session, il devint, sous le Directoire, inspecteur des eaux-et-forêts, et fut nommé par le gouvernement consulaire (21 germinal an VIII) conseiller de préfecture de la Manche.

DESPREZ (EMMANUEL-MARIE-GUILAUME), député au Conseil des Cinq-Cents, au Corps législatif de l'an VIII à 1807, représentant aux Cents-Jours et député de 1831 à 1834, né à Alençon (Orne), le 29 mars 1768, date de mort inconnue, fut élu, le 25 germinal an VI, député de l'Orne au Conseil des Cinq-Cents, par 115 voix sur 162 votants. Il prononça un discours à l'occasion du départ des conscrits, le 19 nivôse an VII; réclama avec enthousiasme une mention honorable « pour l'ardeur montrée par les conscrits de l'Orne quoique ce département ne doive qu'au civisme et à l'énergie de ses habitants l'extinction de la chouannerie dont il a été infesté! » Le 12 pluviôse, il fit une motion d'ordre tendant à ce que les différents états de pensions relatives aux veuves des défenseurs de la patrie, qui ont été transmis au Conseil depuis l'an V par le Directoire exécutif, soient renvoyés à une commission spéciale pour qu'elle en fasse un prompt rapport. Cette proposition fut adoptée. Dans la séance du 3 vendémiaire an VII, Desprez lut un rapport au nom d'une commission spéciale sur un message du Directoire exécutif relatif à l'insuffisance des officiers admis à reprendre du service dans les bataillons et compagnies auxiliaires, et à la nécessité d'y suppléer; annonça, le 2 brumaire, un premier avantage remporté sur « les brigands royaux du département de l'Ouest », puis, quelques jours plus tard, le 7 brumaire, déposa un projet de résolution présenté au nom des inspecteurs de la salle (questeurs) et tendant au rapport de plusieurs dispositions de la loi du 23 fructidor relative à la garde du Corps législatif. Desprez était chef

de bataillon et adjoint aux adjudants généraux de l'armée d'Angleterre, ce qui explique sa prédilection pour les questions militaires et par suite pour le régime qui devait suivre le coup d'Etat du 18 brumaire. Aussi fut-il élu, le 4 nivôse an VIII, par le Sénat conservateur, député de l'Orne au nouveau Corps législatif, puis réélu le 9 thermidor, an XI, pour le même département. Il siégea jusqu'en 1807. Le 15 mai 1815, M. Desprez fut élu représentant à la Chambre des Cent-Jours pour l'arrondissement d'Alençon avec 36 voix sur 68 votants. Il ne prit aucune part aux discussions. Le 5 juillet 1831, il se présenta dans le 2^e collège électoral de l'Orne, à Sées et fut élu député avec 91 voix sur 142 votants et 193 inscrits contre 26 voix données à M. Røderer, maire d'Essay; il siégea dans la majorité ministérielle, et ne fit pas partie d'autres législatures.

DESPREZ (JEAN), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Angoulême (Charente) le 12 octobre 1752, date de mort inconnue, était, avant la Révolution, maître ès-arts et, depuis 1789, administrateur du département de la Charente. Aux élections de germinal an VII, il fut élu député de la Charente au Conseil des Cinq-Cents par 119 voix sur 161 votants. Dans la séance du 1^{er} fructidor an VII, il fit part au Conseil des tentatives faites par les royalistes pour soulever son département. Après le coup d'Etat du 18 brumaire il fut nommé, le 16 germinal, sous préfet de Barbezieux.

DESPREZ (ALBERT-MARIE-VICTOIRE), député de l'an XIV à 1810, né à Anor (Nord), le 23 octobre 1745, mort à une date inconnue, était général de brigade en retraite, et venait d'être nommé président du collège électoral de l'arrondissement d'Avesnes, lorsque le Sénat conservateur le choisit (5 vendémiaire an XIV) comme député du Nord au Corps législatif. Il siégea jusqu'en 1810.

DESPREZ (JEAN-JACQUES), député de 1845 à 1848, né à Grézieu-la-Varenne (Rhône) le 28 octobre 1794, mort à Lyon (Rhône) le 29 août 1873, était avocat à Lyon, ancien conseiller d'arrondissement et conseiller général depuis 1838, lorsque, le 17 septembre 1845, le 3^e collège électoral du Rhône (Lyon) l'élut député par 142 voix sur 192 votants et 355 inscrits, contre 25 voix à M. Etienne Blanc, en remplacement de M. Fulchiron, nommé pair de France. Il prit place dans la majorité ministérielle, et fut réélu, le 1^{er} août 1846, par 166 voix sur 269 votants et 359 inscrits. La révolution de 1848 mit fin à sa carrière politique.

DESPREZ (ANDRÉ-LOUIS), député de 1831 à 1835, né à Harnes (Pas-de-Calais) le 23 juin 1830, exerça la profession de notaire à Lens, fut maire de cette ville, et conseiller général du Pas-de-Calais pour le canton de Lens (1878). Le 21 août 1831, la 2^e circonscription de Béthune l'élut député, par 11,769 voix sur 21,421 votants et 26,023 inscrits, contre 9,596 voix à M. de Clercq, ancien représentant. M. Desprez prit place au centre gauche et soutint de ses votes les ministères opportunistes qui détenaient le pouvoir. Porté, aux élections générales du 4 octobre 1835, sur la liste opportuniste du Pas-de-Calais, il échoua, avec 76,153 voix; le dernier élu de la liste conservatrice, M. de Clercq, obtint 100,914 suffrages.

DESRENAUDES (MARTIAL BORYE), membre du Tribunal, né à Tulle (Corrèze) le 7 janvier 1751, mort à Paris le 8 juin 1826, entra dans les ordres. Sous-diacre à vingt-trois ans, il prononça dans la cathédrale de Tulle l'éloge funèbre de Louis XV (30 septembre 1774), devint plus tard grand-vicaire de M. de Talleyrand, évêque d'Autun, et l'assista, en qualité de sous-diacre, à la messe de la Fédération, le 14 juillet 1790. Cinq ans plus tard, Desrenaudes se présentait à la barre de la Convention, et réclamait pour M. de Talleyrand fugitif le droit de rentrer en France. Sa demande fut accueillie, et M. de Talleyrand, devenu ministre des relations extérieures, le prit dans ses bureaux, puis, après le coup d'État de brumaire, le fit entrer au Tribunal (4 nivôse an VIII). Dans cette assemblée, M. Desrenaudes combattit l'établissement des tribunaux spéciaux, le projet de loi sur la dette viagère, et plusieurs dispositions du Code civil. C'était un honnête homme, et un jour qu'il refusait un vote à Talleyrand en lui disant : « Ma conscience s'y oppose ». — « On ne vous demande pas votre conscience, mais votre voix », répondit Talleyrand. Son indépendance le fit comprendre dans la première élimination d'un cinquième des membres du Tribunal opérée en l'an XI. La protection de Talleyrand lui valut alors le poste de garde des archives de la bibliothèque historique du conseil d'État, puis de conseiller à vie de l'Université, la croix de la Légion d'honneur, et enfin le titre de censeur impérial (1810). Dans ces dernières fonctions, qu'il conserva sous la Restauration, il se montra en réalité le défenseur des auteurs et des journalistes auprès du gouvernement. Louis XVIII le nomma officier de la Légion d'honneur (17 février 1815) et le réduisit au titre de conseiller honoraire de l'Université. A la seconde Restauration, il perdit ce dernier titre, et eut spécialement, comme censeur, la surveillance du *Journal des Arts*, de *l'Ami de la religion et du roi*, et de la *Gazette de France*. Il ne conserva plus que des titres honorifiques sans fonctions, avec une pension de 6000 fr., lorsqu'il mourut. On a de lui : *Vie d'Agriola*, traduite de Tacite (1797); l'article *Girondins* dans les *Mémoires de l'abbé Georget*; des corrections dans la *Campagne du duc de Brunswick contre les Français en 1792* (traduit de l'allemand, 1796).

DESRISES (JEAN-MARIE-AUSTREMOINE, CHEVALIER), député de l'an XI à 1814, né à Saint-Floret (Puy-de-Dôme) le 7 novembre 1759, mort en 1814, était avocat à Issoire avant la Révolution. Il devint administrateur du district de 1790 à 1792, resta sans fonctions pendant la période révolutionnaire, fut nommé administrateur du département du Puy-de-Dôme (an V-VIII), devint, après le coup d'État de brumaire, sous-préfet d'Issoire (floral an VIII), et fut choisis par le Sénat conservateur, le 9 thermidor an XI, comme député du Puy-de-Dôme au Corps législatif, mandat qui lui fut renouvelé le 13 février 1808. Il siégea dans cette assemblée jusqu'à sa mort, fut créé chevalier de la Légion d'honneur (janvier 1810), puis chevalier de l'Empire (11 juillet suivant), et se fit recevoir docteur en droit le 7 février 1812.

DESROUSSEAU (JOSEPH-AUGUSTE), député de 1813 à 1820, né à Sedan (Ardennes) le 27 juillet 1753, mort à sa terre de Vandières (Marne) le 20 janvier 1833, était fabricant de draps à Sedan et co-propriétaire des glaces

et verreries de Monthermé (Ardennes). Président du conseil général des Ardennes, président du canton de Monthermé, il fut élu par le Sénat conservateur député des Ardennes au Corps législatif (6 janvier 1813). Il ne fit pas partie de la Chambre des Cent-Jours, mais fut réélu député par le collège de département des Ardennes, le 22 août 1815, avec 72 voix sur 132 votants et 239 inscrits. Il siégea dans la minorité de la Chambre introuvable, fut réélu, après la dissolution, par 60 voix sur 118 votants et 200 inscrits (4 octobre 1816); à l'expiration de son mandat (1820), il abandonna la vie politique.

DES ROYS (CLAUDE-ETIENNE-ANNET-COMTE), député en 1789, né à Echandely (Puy-de-Dôme), le 13 septembre 1754, mort à Avilly (Allier), le 24 septembre 1823, était d'une famille établie dans le diocèse du Puy-en-Velay dès le XIII^e siècle. En 1760, Jacques, marquis Des Roys, comte de Brioude, épousa Marie-Gabrielle de Roquelaure, dont il eut trois fils et trois filles. L'aîné, qui nous occupe, héritier des titres, du nom et des armes, fut nommé page aux grandes écuries de Louis XV, puis page dauphin et ensuite premier page du roi Louis XVI. Au sortir des pages, il passa capitaine dans le régiment de Dauphin-cavalerie et donna sa démission en 1783, époque de son premier mariage. Il fut nommé grand sénéchal d'épée du haut et du bas Limousin, présida les assemblées de la noblesse, et fut élu, le 23 mars 1789, député suppléant de la noblesse aux États-Généraux par la sénéchaussée de Limoges. Le 5 août 1789, il fut admis à siéger en remplacement de M. le comte d'Escars, démissionnaire pour cause de santé. Dans une lettre du 15 septembre 1790, il rendit compte à ses commettants de ses opinions. Tout en constatant que la féodalité est contraire aux vrais principes, il est d'avis que tous les abus consacrés par le temps « la dime, la vénalité des charges, le privilège de la chasse, etc., avaient acquis tous les caractères d'une vraie propriété et leur rachat devait toujours avoir un placement équivalent. » « La discussion sur les biens du clergé », dit-il encore, « démontre jusqu'à l'évidence, que les biens ecclésiastiques avaient été donnés aux églises particulières, et que les ecclésiastiques particuliers n'en étaient que des administrateurs. » Cependant M. Des Roys s'opposa constamment à ce que tous les biens ecclésiastiques appartenissent à la nation, à ce que la dime fût abolie sans rachat et à ce que les assignats eussent cours forcé. Il faisait valoir la légitimité des plaintes des créanciers du clergé, et demandait, conséquent avec ses principes, que les particuliers fussent autorisés à se racheter de la dime; le clergé aurait versé ces fonds à la caisse de l'extraordinaire qui lui en aurait servi le revenu. Il resta à Paris après la session, courant de grands dangers à la journée du 10 août; il revint alors en Limousin. Arrêté et emprisonné à Limoges jusqu'à la chute de Robespierre, il remplit, après sa sortie de prison, les fonctions de juge de paix pendant trois années dans le Limousin. Retiré dans le Bourbonnais par suite de son second mariage avec Mlle de Chauvigny de Blot, il occupa pendant de longues années la place de maire de la ville de Moulins, présida trois fois le collège électoral de l'Allier sous l'Empire, et, venu à Paris, en 1809, pour la première fois depuis 1790, fut créé baron de l'Empire le 8 mai 1812. En 1814, il se rallia immédiatement à la Restauration, reçut la croix de Saint-Louis des mains du comte

d'Artois, mais ne rentra plus dans la vie politique.

DES ROYS (ETIENNE-ANNET, COMTE), pair de France en 1832, né à Saint-Cyr (Haute-Vienne), le 31 mai 1788, mort au château d'Avrilly (Allier), le 1^{er} juin 1868, fils du précédent, fut nommé, sur la recommandation de son père, en 1800, auditeur au conseil d'Etat, et placé en service extraordinaire, avec droit de prendre part aux délibérations près du préfet du département de la Seine. En 1812, il fut chargé de porter à Moscou, à la signature de l'empereur, le travail du conseil d'Etat, mais, arrivé à Kœnisberg, il apprit la déroute de l'armée et le départ de l'empereur pour Paris. Il se dirigea alors sur Dantzig et, conformément à ses instructions, rejoignit sa préfecture. En 1813, il fut de nouveau envoyé près de l'empereur à Dresde, mais fut obligé de s'arrêter à Erfurth, les routes étant coupées. Il parvint cependant à rejoindre l'empereur à Dresde avant tous courriers. Il y avait huit jours que l'armée était sans nouvelles. Le comte Des Roys occupa sa place au conseil d'Etat jusqu'en 1814. Le 22 juin de cette année, il épousa la fille unique du général Hoche et donna sa démission. Quelques années après, il fut appelé au conseil général de l'Allier, puis destitué en 1828, pour vote donné en faveur du candidat constitutionnel. Une ordonnance royale du 31 décembre 1830 lui rendit son siège au conseil général, et, le 18 octobre 1832, il fut nommé pair de France. Il vota dans le sens ministériel, et rentra dans la vie privée à la révolution de 1848.

DES ROYS (ERNEST-GABRIEL, MARQUIS), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Paris le 4 avril 1836, le plus jeune des enfants du précédent, fut élu, le 8 février 1871, représentant de la Seine-Inférieure à l'Assemblée nationale, le 13^e sur 16, par 76,827 voix sur 120,899 votants et 203,718 inscrits. A l'occasion du banquet où les républicains célébrèrent à Versailles, en 1872, l'anniversaire de Hoche, son grand-père maternel, il déclara « qu'il appartenait par de profondes convictions au parti monarchique constitutionnel, et qu'il ne souffrirait jamais que les républicains compromissent, même par des éloges, la mémoire de son grand-père. » Il se rangea à l'Assemblée nationale parmi les membres du centre droit monarchique. Monarchiste constitutionnel, et plutôt prêt à faire des concessions sur la forme que sur le fond du gouvernement parlementaire, il vota : pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, pour la démission de Thiers, pour la circulaire Pascal, pour l'arrêt contre les enterrements civils, pour la prorogation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon, pour l'état de siège, pour la loi sur la nomination des maires, pour le ministère de Broglie. Il a voté contre l'amendement Barthe, le retour de l'Assemblée à Paris, le message du 18 novembre 1872, la dissolution de l'Assemblée, la proposition du centre gauche sur la composition du gouvernement, l'amendement Wallon pour la nomination du président de la République. L'amendement Pascal Duprat. Il s'abstint sur les lois constitutionnelles. Le 20 février 1876, M. le marquis des Roys se présenta dans l'arrondissement de Neufchâtel (Seine-Inférieure), mais il échoua avec 6,859 voix contre 10,301 données à l'élu, M. Thiessé, et rentra dans la vie privée.

DES RUES (PHILIPPE-FRANÇOIS), membre de la Convention, né à Vaugirard (Seine), le 20 novembre 1761, mort à Paris, le 11 novembre 1821, fut élu, le 24 septembre 1792, 8^e député suppléant à la Convention par le département de Paris, par 393 voix sur 674 votants. Il était alors avocat à Vaugirard et procureur syndic de Bourg-Egalité (Bourg-la-Reine). Ce ne fut que le 8 ventôse an II que Desrués fut admis à siéger, en remplacement de M. Thomas, décédé le 27 pluviôse. Son rôle à la Convention fut des moins accentués. Envoyé en mission (nivôse an II) près les ports et côtes de Brest et de Lorient, avec Villers, député de la Loire-Inférieure, il ne fut en réalité que la doublure de ce dernier. Trois communications des deux représentants furent faites à la Convention le 29 nivôse (18 janvier 1795), le 2 pluviôse (21 janvier) et le 14 du même mois. Sauf certains détails relatifs aux prises faites par les corsaires, ces lettres tendent surtout à tranquilliser la Convention sur l'état d'esprit des habitants du Finistère et à affirmer leur dévouement aux institutions révolutionnaires. A son retour, dans la séance du 17 ventôse, alors que Boursault venait de dénoncer la complicité de l'Angleterre dans la guerre de Vendée, alors que Génissieux soutenait le dire de Boursault en démontrant que les Chouans pillaient et égorgaient les citoyens qui s'étaient prononcés pour la révolution, il répondit : « Je soutiens que les faits annoncés par Génissieux ne sont pas vrais. J'ai passé dans la chouannerie, et, si les Chouans eussent voulu, ils m'eussent assassiné. » Ce démenti donna lieu à de bruyantes protestations. Dans la séance du 23 ventôse, il discuta les attributions du comité de salut public relativement aux pouvoirs qui lui étaient donnés sur les relations extérieures. Il reconnut que, pour affaiblir l'ennemi par des paix partielles, il était nécessaire que le secret de l'opération définitive fût gardé, mais il demanda que la commission fût renouvelée tous les mois, en d'autres termes que son action ne pût avoir de suite. En messidor, il s'opposa au projet de Rewbel relatif aux finances et ayant pour but de régulariser la rentrée des impôts. Il trouva que ce projet était injuste en ce qu'il ne portait pas également sur les dettes actives et passives : « L'Assemblée, dit-il, ne peut avoir deux poids et deux mesures ; l'une, forte pour la République ; l'autre, faible pour les créanciers ; elle ne ferait que s'appauvrir davantage, discrediter de plus en plus les assignats et entraîner la ruine du gouvernement, suite inévitable de toutes les mesures réprochées par l'équité. » Il s'agissait d'établir une échelle de proportion pour les paiements et recettes, calculée sur les progrès de l'émission ou de la rentrée des assignats. Après la session, M. Desrués rentra dans la vie privée.

DESSAIGNE (ANTOINE-GILBERT), député de 1837 à 1846, né à Pontgibaud (Puy-de-Dôme), le 9 janvier 1798, mort à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), le 12 mars 1861, exerçait la profession d'avocat et était, avant 1830, carbonaro exalté et l'un des démocrates les plus ardents du Puy-de-Dôme. Avec Victor Rodde et Vaissière, il publia l'*Ami de la Charte*, journal de l'opposition la plus avancée. Démocrate encore dans les premières années de la révolution de Juillet, ce fut lui qui organisa l'entrée triomphale de Lafayette à Clermont. Lorsqu'il revint de son voyage d'Amérique. Ses opinions se modifièrent avec les événements d'avril, et il devint ministériel. Il se présenta

comme candidat de l'administration en 1837, et fut élu député, le 4 novembre, au deuxième tour de scrutin, dans le 2^e collège électoral du Puy-de-Dôme, à Clermont-Ferrand, par 176 voix sur 281 votants et 498 inscrits. Il fut réélu le 2 mars 1839 par 198 voix sur 288 votants et 457 inscrits. Il avait pris place au centre et il vota constamment pour le ministère. M. Dessaigne se présenta de nouveau aux élections en 1842, et fut encore réélu, le 9 juillet, par 211 voix sur 314 votants et 418 inscrits, contre 64 voix données à M. de Ribérolles et 23 à M. Perrin. Il continua de soutenir le gouvernement; cependant il s'abstint sur l'indemnité Pritchard et sur la proposition Rémusat. Sa fidélité ministérielle lui valut les fonctions de président du tribunal civil de Clermont-Ferrand. Il quitta la vie politique en 1848, pour se dévouer tout entier à ces dernières fonctions.

DESSAIGNES (FRANÇOIS-PHILIBERT), député de 1846 à 1848 et de 1867 à 1870, né à Vendôme (Loir-et-Cher) le 16 mars 1806, fils de P. Dessaignes qui restaura l'Oratoire de Vendôme, était notaire à Paris (1832-1850) et maire de Champigny-en-Beauce (Loir-et-Cher). Le 29 septembre 1845, il échoua, aux élections législatives, dans le 3^e collège électoral de Loir-et-Cher (Vendôme) avec 241 voix contre 286 données à l'élu, M. Debelloye. Le 1^{er} août 1846, il fut élu dans le même collège, avec 318 voix sur 614 votants et 673 inscrits contre 295 au député sortant, M. Debelloye. Il sortit du parlement à la révolution de Février et n'y rentra que le 10 novembre 1867, élu comme candidat officiel au Corps législatif dans la 2^e circonscription de Loir-et-Cher, par 15,209 voix sur 27,048 votants et 35,784 inscrits, contre M. Bozériau, 6,001 voix, et de la Panouse, 5,664. Il remplaça M. Croisier, décédé. Il parla quelquefois à la Chambre en faveur de l'insurrection prussienne. Réélu, le 24 mai 1869, par 18,683 voix sur 30,545 votants et 36,716 inscrits contre 11,031 voix à M. Ducoux, ancien représentant, et il reprit sa place dans la majorité dynastique, et vota la déclaration de guerre à la Prusse. Candidat bonapartiste aux élections du 20 février 1876, il échoua dans l'arrondissement de Vendôme avec 7,077 voix contre 9,990 à l'élu, M. de Soumier. Chevalier de la Légion d'honneur.

DESSAIN DE CHEVRIÈRES (JEAN-BAPTISTE), député au Conseil des Anciens, né à Reims (Marne) le 14 juin 1750, mort à Reims le 10 janvier 1826, fut élu, le 22 germinal an V, député de la Marne au Conseil des Anciens, avec 170 voix sur 195 votants. Le 7 thermidor, lorsque le Conseil reçut la proposition qui suspendait provisoirement toutes sociétés particulières s'occupant de questions politiques, il demanda l'urgence avec Thiébaud et Paradis. Malgré l'opposition de Laussat, Creuzé-Latouche et Girod-Pouzol, qui parlèrent contre, l'urgence fut déclarée et la résolution approuvée. Dans la séance du 18 fructidor, il contribua au rejet de la résolution qui assimilait les fugitifs du Bas-Rhin aux émigrés. Il sortit de la vie politique après cette législature.

DESSAIX (JOSEPH-MARIE, COMTE), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Thonon (Haute-Savoie) le 24 septembre 1764, mort à Marclaz, près Thonon, le 26 octobre 1834, était le fils d'un médecin célèbre dans le Chablais. Il se fit aussi recevoir médecin à Turin, vint à Paris, et entra comme volontaire dans la garde na-

tionale (12 juillet 1789). Il retourna à Thonon en 1791, mais, compromis dans une émeute, il dut bientôt s'éloigner, fut condamné à mort par le Sénat de Savoie, et, réfugié à Paris, fit partie du club des Allobroges, d'où sortit la légion franche Allobroge d'août 1792, dans laquelle s'enrôlèrent un certain nombre de Suisses sauvés par lui dans cette journée. A la tête de sa légion, Dessaix entra en Savoie le 22 septembre, seconda avec beaucoup de bravoure l'armée française, et fut nommé lieutenant-colonel, puis colonel. Il fut envoyé de là au siège de Toulon, où il fut grièvement blessé, puis à l'armée des Pyrénées-Orientales, à l'armée d'Italie, toujours à la tête de sa légion, devenue la 27^e demi-brigade d'infanterie légère, et qui fut placée à l'avant-garde de la division d'Augereau; il prit une part brillante aux batailles de Lodi et de Rivoli. Il était à l'armée, lorsque le département du Mont-Blanc l'élut député au Conseil des Cinq-Cents, le 23 germinal an VI. Malade, il se rendit à Thonon pour embrasser son père, et n'arriva à Paris que le 10 juin. Il siégea parmi les républicains les plus avancés, fit imprimer (fructidor an VI) un discours sur la liberté de la presse, que la clôture de la discussion ne lui permit pas de prononcer, collabora activement au *Journal des hommes libres*, parla (13 frimaire) sur l'urgence de l'adoption du projet sur la revision militaire, afin d'éviter les exemptions de complaisance; combattit l'impôt sur le sel; fit partie des commissions de la guerre et des marchés; fit adopter (24 floréal an VII) un projet sur les Savoisians pensionnés par le gouvernement sarde; fit accorder (29 thermidor) un secours de cent mille francs aux patriotes piémontais chassés par l'invasion austro-russe; demanda (1^{er} vendémiaire an VIII) que le tableau d'Hennequin, représentant le 10 Août, fût placé dans la salle des séances; réclama (3 vendémiaire) des récompenses pour les artistes qui consacrent leurs talents à des sujets respirant l'amour de la patrie et de la liberté (renvoyé à une commission); et fut nommé (4 brumaire) rapporteur des pétitions des veuves des Girondins. Très hostile au coup d'Etat de brumaire et à son auteur, il fut exclu, le 19 brumaire, de la représentation nationale, et reçut l'ordre d'aller reprendre le commandement de la 27^e demi-brigade qui était alors en Suisse. De là il passa à l'armée gallo-batave, commanda les villes de Francfort et de Bréda, et fit partie de l'expédition de Hanovre. Général de brigade (fructidor an XI), général de division (9 juillet 1809), comte de l'Empire (11 juillet 1810), président du collège électoral de Thonon, commandant supérieur d'Amsterdam (1810), il fit la campagne de Russie, se distingua et fut mutilé à la Moskova, et commanda quelque temps à Berlin en 1813. A la nouvelle de l'invasion (janvier 1814), il courut se mettre à la tête des gardes nationales du Mont-Blanc, et couvrit ce département. Le 19 février, il força l'ennemi d'évacuer Chambéry, occupa la ville après avoir pris les Echelles et Montmeillan, et se porta de là sur Genève, dont il allait s'emparer, quand la chute de l'Empire l'arrêta. Son courage lui valut le titre de « Bayard du Mont-Blanc ». La Restauration le nomma chevalier de Saint-Louis (27 juin 1814). Il fut mis à la tête de la 19^e division militaire pendant les Cent-Jours, fut licencié par la seconde Restauration, et se retira en Savoie. Là, les persécutions de la police piémontaise l'obligèrent de revenir en France. Il se fixa à Lyon, fut nommé, le 12 novembre 1830, commandant de la garde nationale de cette ville, et se retira

peu après dans sa propriété de Marclaz, où il mourut. Grand-officier de la Légion d'honneur du 30 juin 1812.

DESSAURET (PIERRE), député de 1836 à 1848, né à Saint-Flour (Cantal) le 11 novembre 1794, mort à Saint-Flour le 28 mai 1869, avocat en 1815 dans sa ville natale, fut, pendant dix ans, bâtonnier de l'ordre, maire de sa commune et plusieurs fois sous-préfet par intérim; en 1826, il publia une brochure *Sur l'organisation des communes suivant la charte*, qui fut très remarquée. Le 4 novembre 1837, élu député par le 1^{er} collège électoral du Cantal, à Saint-Flour, avec 188 voix sur 221 votants et 283 inscrits, contre 32 voix à M. Roussille, député sortant, il fut réélu, le 2 mars 1839, par 196 voix sur 208 votants et 231 inscrits, et siégea au centre ministériel. Nommé directeur de l'administration des cultes, il fut soumis de nouveau à la réélection, et nommé, le 7 septembre 1839, par 185 voix sur 195 votants. Il prit une part active à la discussion des projets de loi relatifs au chemin de fer de Paris à Orléans (1839), au budget des dépenses des exercices 1840 et 1841, à l'établissement des grandes lignes de chemin de fer. Le 9 juillet 1842, les électeurs de Saint-Flour lui renouvelèrent son mandat par 187 voix sur 193 votants et 304 inscrits; il parla sur le budget de 1843, sur l'achèvement des routes royales, et sur la restauration de la cathédrale de Paris (session 1845-46). Le 1^{er} août 1846, il fut réélu par 174 voix sur 251 votants et 293 inscrits, contre 27 voix à M. Albert et 32 à M. de Villiers. M. Dessauret, nommé directeur du contentieux au ministère des Finances, fut encore une fois soumis à la réélection le 13 décembre 1847, et réunit 186 voix sur 244 votants et 326 inscrits, contre M. Albert, candidat d'opposition, 53 voix. Candidat indépendant aux élections du 29 février 1852, il échoua au Corps législatif, dans la 2^e circonscription du Cantal, avec 3,564 voix contre 14,698 à l'él. M. de la Guéronnière. Officier de la Légion d'honneur (1843).

DESSEAUX (LOUIS-PHILIPPE), député de 1869 à 1870 et de 1876 à 1881, né à Honfleur (Calvados) le 9 septembre 1798, mort à Paris le 3 avril 1881, était avocat à Rouen, fut bâtonnier de l'ordre, et devint conseiller municipal. Nommé, à la révolution de 1848, premier avocat général à la cour de Rouen, puis procureur général, révoqué en 1849, il n'accepta pas le siège de premier président que M. Odilon Barrot lui offrit, et se fit inscrire de nouveau comme avocat au barreau de Rouen. Le 4 juin 1848, il avait échoué dans une élection partielle de la Seine-Inférieure, avec 14,119 voix. Il refusa le serment comme conseiller général du département, après le coup d'Etat. Aux élections de 1863, il échoua comme candidat indépendant au Corps législatif avec 8,114 voix contre M. Pouyer-Quertier, puis, le 24 mai 1869, fut élu, au second tour, député de l'opposition dans la 1^{re} circonscription de la Seine-Inférieure, par 11,936 voix sur 23,532 votants et 27,631 inscrits, contre 11,450 données au député sortant, M. Pouyer-Quertier, et 107 à M. Aubry. Il siégea dans l'opposition et vota contre la guerre à la Prusse. Nommé préfet de la Seine-Inférieure, le 4 septembre 1870, il se présenta, le 30 janvier 1876, aux élections sénatoriales, mais sans succès; le 20 février suivant, M. Desseaux fut élu député dans la 1^{re} circonscription de Rouen, avec 10,109 voix sur 14,594 votants et 13,771 inscrits, contre 4,298 voix à M. Tailliet. Il siégea à gauche, vota contre le ministère de Broglie et fut des 368. Après la dissolution de la Chambre,

le 14 octobre 1877, il fut réélu par 12,079 voix sur 16,975 votants et 19,741 inscrits, contre 4,842 voix à M. du Boullay. Il fit partie de plusieurs commissions, notamment de la commission du budget; il était le doyen d'âge de la Chambre au moment où il mourut, avant la fin de la législature.

DESSOLIERS (LOUIS-FÉLIX), député de 1882 à 1885, né à Alger (Algérie) le 2 février 1845, fut élu, le 5 mars 1882, député de la 2^e circonscription d'Oran, par 3,021 voix sur 5,920 votants et 8,808 inscrits, contre 2,330 voix à M. Pétreille, et 459 à M. Bethenod, en remplacement de M. Jacques, démissionnaire. Il siégea à la gauche républicaine et soutint les ministères opportunistes sur les questions de l'enseignement, du Tonkin, etc. Le 18 octobre 1885, les élections se firent au scrutin de liste, et M. Dessoliers échoua, au 2^e tour, avec 5,192 voix contre 7,156 données à M. Sabatier, candidat radical.

DESSOLLE (JEAN-JOSEPH-PAUL-AUGUSTIN, MARQUIS), pair de France, né à Auch (Gers) le 3 juillet 1767, mort à Paris le 2 novembre 1828, fut élevé par son oncle, évêque de Digne puis de Chambéry. Lors de la première coalition (1792), il était capitaine au 1^{er} bataillon de la légion des Montagnes, qui faisait partie de l'armée des Pyrénées-Occidentales. Employé comme aide-de-camp provisoire par le général Régnier (1793), il fut bientôt adjoint aux adjudants généraux, puis destiné à la suite de la loi qui frappa d'exclusion les ci-devant nobles, et bientôt rappelé, et nommé adjudant-général le 11 brumaire an II. Il fit la 1^{re} campagne d'Italie, et Bonaparte le choisit pour porter au Directoire les préliminaires de la paix de Léoben. Il rencontra le général Moreau qui effectuait le passage du Rhin et qui le chargea d'une mission pour le Directoire. « L'adjudant-général Dessolle » y est-il dit, « vous apprendra les brillants exploits de l'armée du Rhin; il a été témoin de la terreur de l'ennemi et connaît mon opinion sur cette opération hardie. » Le 12 prairial an V, Dessolle fut nommé général de brigade. Il eut, l'année suivante, le commandement d'un corps de réserve qui envahit le pays des Grisons. Il conquit la Valaisine, puis, le 26 vendémiaire an VII, avec 4,500 hommes, il gravit les glaciers de Wormser-Soch, attaqua les Autrichiens fortement retranchés au nombre de 7,000, leur tua mille deux cents hommes, fit quatre mille prisonniers et prit vingt-cinq pièces de canons. Le combat de Sainte-Marie, l'un des plus héroïques de la Révolution, lui valut le grade de général de division (13 avril 1799). Peu après, il fut appelé au commandement des troupes cantonnées dans la Ligurie, puis à l'armée du Rhin comme chef d'état-major de Moreau. Il assista au combat d'Offenbourg, au passage du Rhin et à l'affaire de Moeskirch. Il se distingua aussi à la bataille de Hohenlinden, au passage de l'Inn, de la Salza, à la prise de Lintz. Après la paix de Lunéville (19 pluviôse an XII), Dessolle fut nommé conseiller d'Etat. Il refusa d'être membre du conseil d'administration du ministère de la guerre pour remplacer provisoirement le général Mortier, appelé à Paris. Son amitié pour Moreau l'ayant rendu suspect, il se retira dans son château près d'Auch, d'où Napoléon 1^{er} le rappela en 1808, pour l'envoyer en Espagne. Le roi Joseph lui donna le commandement d'une division de l'armée du centre; il se fit brillamment remarquer à Tolède, à la